



Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles

PROJETS 19

(Association loi 1901)

9 rue Mathis

75019 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2026
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de PROJETS 19,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **PROJETS 19** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les

plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués à l'association **PROJETS 19**.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Fait à Courbevoie,

Le 18 Juin 2026



Cabinet JYM AUDIT
Norman ALLAL
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 11/05/2026

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		924	924				
Immobilisations corporelles							
. Installations techniques, matériel & outillage industriels		120 979	100 713	20 265	1,91	25 209	2,41
Immobilisations financières							
. Participations		3 000		3 000	0,28	3 000	0,29
. Autres immobilisations financières		3 685		3 685	0,35	3 680	0,35
	TOTAL (II)	128 588	101 637	26 950	2,55	31 889	3,05
ACTIF CIRCULANT							
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés		18 324		18 324	1,73	24 524	2,34
. Autres créances		366 369		366 369	34,61	312 154	29,83
Valeurs mobilières de placement		100 000		100 000	9,45	200 000	19,11
Disponibilités		547 014		547 014	51,67	477 768	45,66
	TOTAL (III)	1 031 707		1 031 707	97,45	1 014 446	96,95
Frais d'émission des emprunts	(IV)						
Primes de remboursement des emprunts	(V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif	(VI)						
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 160 295	101 637	1 058 657	100,00	1 046 334	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	200 000	18,89	200 000	19,11
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	60 000	5,67	60 000	5,73
. Autres	50 722	4,79	50 722	4,85
Report à nouveau	354 711	33,51	312 453	29,86
Excédent ou déficit de l'exercice	29 206	2,76	42 258	4,04
Situation nette (sous total)	694 639	65,62	665 434	63,60
Subventions d'investissement	6 567	0,62	12 172	1,16
TOTAL (I)	701 206	66,24	677 606	64,76
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	63 173	5,97	34 900	3,34
Provisions pour charges	72 576	6,86	58 070	5,55
TOTAL (III)	135 749	12,82	92 970	8,89
DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 168	3,04	39 192	3,75
Dettes fiscales et sociales	95 520	9,02	69 383	6,63
Autres dettes	10 981	1,04	52 438	5,01
Produits constatés d'avance	83 033	7,84	114 746	10,97
TOTAL (IV)	221 702	20,94	275 759	26,35
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 058 657	100,00	1 046 334	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations		250	0,02	270	0,03	-20	-7,40		
Ventes de biens et services									
- Ventes de prestations de services		138 870	13,28	135 927	14,20	2 943	2,17		
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation		879 933	84,13	761 017	79,48	118 916	15,63		
- Ressources liées à la générosité du public									
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions		12 000	1,15	20 670	2,16	-8 670	-41,93		
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles		5 605	0,54			5 605	N/S		
Utilisations des fonds dédiés				22 917	2,39	-22 917	-100,00		
Autres produits		766	0,07	5 917	0,62	-5 151	-87,04		
Total des produits d'exploitation (I)		1 037 423	99,19	946 718	98,88	90 705	9,58		
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Autres achats et charges externes		177 189	16,94	174 955	18,27	2 234	1,28		
Impôts, taxes et versements assimilés		34 352	3,28	23 152	2,42	11 200	48,38		
Salaires et traitements		536 703	51,32	457 517	47,79	79 186	17,31		
Cotisations sociales		201 740	19,29	165 940	17,33	35 800	21,57		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		8 982	0,86	13 440	1,40	-4 458	-33,16		
Dotations aux provisions		54 779	5,24	73 685	7,70	-18 906	-25,65		
Autres charges		1 340	0,13	20	0,00	1 320	N/S		
Total des charges d'exploitation (II)		1 015 086	97,06	908 711	94,91	106 375			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		22 338	2,14	38 008	3,97	-15 670	-41,22		
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés		8 453	0,81	10 717	1,12	-2 264	-21,12		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et									
Total des produits financiers (III)		8 453	0,81	10 717	1,12	-2 264	-21,12		
CHARGES FINANCIERES:									
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et									
Total des charges financières (IV)									
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		8 453	0,81	10 717	1,12	-2 264	-21,12		
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		30 791	2,94	48 724	5,09	-17 933	-36,80		
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Total des produits exceptionnels (V)									
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Total des charges exceptionnelles (VI)				4 493	0,47	-4 493	-100,00		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				-4 493	-0,46	4 493	-100,00		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		1 585	0,15	1 973	0,21	-388	-19,66		

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Total des produits (I + III + V)	1 045 876	100,00	957 435	100,00	88 441	9,24
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 016 671	97,21	915 177	95,59	101 494	11,09
EXCEDENT OU DEFICIT	29 206	2,79	42 258	4,41	-13 052	-30,88
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						



PREAMBULE

Projets-19 est une association de développement local sans but lucratif régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901, créée en 1997.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2025 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 058 657 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 29 206 E.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Changements de méthode

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ils sont également conformes au règlement ANC 2023-03 qui vient modifier le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (associations et fondations).

Pour se conformer à la nouvelle présentation des comptes,

Les charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en 2025 dans le résultat d'exploitation

Description de l'objet social de l'entité

L'objet de l'association est de renforcer le lien social à travers l'émergence, la mise en place et la consolidation d'initiatives favorisant le développement local, la création d'emploi et l'insertion professionnelle et les projets de l'Economie sociale et Solidaire.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association accompagne des demandeurs d'emploi et des porteurs de projet, principalement des quartiers politique de la ville, avec pour objectif l'insertion sociale et professionnelle.

Elle intervient sur deux axes

- L'accompagnement à l'emploi
- L'accompagnement au projet et à la création d'activité

Les moyens mis en œuvre

L'association développe des échanges, des réflexions et des pratiques avec d'autres structures ayant des objectifs comparables et propose la mise à disposition de locaux, de compétences et de moyens matériels.

L'association effectue également des études et des formations qui contribuent à ces objectifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Bureau, le 12/05/2026.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Le mode linéaire a été retenu pour l'ensemble des immobilisations.

- **Immobilisations incorporelles :**
 - Logiciels Linéaire sur 12 mois,
- **Immobilisations Corporelles :**
 - Travaux, Agencements, aménagements Linéaire sur 8-10 ans
 - Matériels de bureau et informatiques Linéaire entre 3 et 4 ans,
 - Mobiliers de bureau Linéaire entre 3 et 5 ans

Méthode de provisionnement des Immobilisations Financières : NEANT

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les ressources courantes de l'association

La présentation du Compte de Résultat permet d'identifier les ressources qui ont un caractère de prestation, de celles qui ont un caractère de subvention. Les ressources liées par des conventions, ayant un caractère de subvention sont comptabilisées en comptes de racine 74. Les prestations sont rattachées à des comptes de racine 706.

Rémunération des dirigeants

Tous les dirigeants, étant bénévoles, aucun membre du bureau ou du conseil d'administration ne reçoit de rémunération

Evènements post-clôture

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.



Contributions volontaires

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car :

- ✓ La nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- ✓ L'entité n'est pas en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Pour cette année, l'association n'a pas eu recours de manière régulière à des bénévoles.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés sont mentionnés en engagement financiers donnés, et par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue sur un logiciel d'évaluation du passif social sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité INSEE 2015-2017 et salaire brut annuel)
- Données spécifiques à la structure : Le taux de charges sociales et fiscales retenu est de 50.5% pour la catégorie des Cadres et 34% pour la catégorie Employés.
Compte tenu de la stabilité de l'équipe Cadre, aucun turn over n'a été retenu, et pour l'ensemble des non-Cadres, le taux de rotation retenu a été de 20%. Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds retenu est de 3.38% (inflation comprise).
- A noter, concernant une salariée dont le départ est prévu en 2027, une provision est calculée sur base d'une simulation en valeur réelle.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé Net : 26 950 €

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	924			924
Immobilisations corporelles	116 941	4 038		120 979
Immobilisations financières	6 680	6		6 685
TOTAL	124 545	4 044		128 588

Actif immobilisé	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	924		924
Immobilisations corporelles	91 732	8 981	100 713
Immobilisations financières			
TOTAL	92 656	8 981	101 637

En 2025, les acquisitions portent essentiellement sur du mobilier et du matériel informatique.

Etat des créances = 384 693 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Ressources à recevoir	18 324	17 925	399
Subventions à recevoir	352 435	258 474	93 961
Autres créances	198	198	
Créances sociales	6 038	6 038	
Autres Créances diverses	7 717	7 717	
TOTAL	384 693	290 352	94 360
Charges constatées d'avance	0	0	

Les Ressources et subventions à recevoir correspondent notamment à des factures de prestations proposées par l'association sur l'année 2025 et qui seront acquittées en 2026. Les subventions à recevoir correspondent pour l'essentiel à des subventions du Fonds Social Européen pour les actions PLIE et EPICEAS accordées au titre de l'année 2025.

Trésorerie = 647 014 E

L'association dispose d'un compte courant, de deux comptes sur livret et de placements en valeurs mobilières.

Solde comptable des Comptes de Trésorerie	Montant
Comptes bancaires	68 288
Comptes épargne et Livret	478 726
Titres de valeurs mobilières de placement	100 000
TOTAL	647 014

Les soldes des comptes bancaires correspondent respectivement au solde du relevé bancaire au 31/12/25 de chaque compte bancaire.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Fonds Associatifs : 701 206 €****Tableau de variation des Fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	200 000				200 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	110 722				110 722
Report à nouveau	312 453	42 258	42 258		354 711
Excédent ou déficit de l'exercice	42 258		29 206	42 258	29 206
Situation nette	665 433	42 258	71 464	42 258	694 639
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	12 172			5 605	6 567
Provisions réglementées					
TOTAL	677 606	42 258	71 464	47 863	701 206

Report à nouveau :

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2024, le résultat comptable de l'exercice 2024 a été affecté en report à nouveau pour 42 258 €.

Résultat de l'exercice :

L'exercice 2025 se traduit par excédent comptable de 29 206 € décomposé comme suit :

- Résultat d'exploitation : 22 338 €
- Résultat financier : 8 453 €
- Résultat exceptionnel : néant

Réserves :

- Les réserves sont dotées à 110 722€ et n'ont pas varié.

Subvention d'investissements = 6 567 E

	Valeur brute	Quote part rapportée au résultat	Valeur nette
Subvention DDCT pour les travaux Pépinière	32 000	(32 000)	0
Subvention DRFIP pour travaux, matériel informatique et mobilier	40 358	(35 353)	5 005
Subvention ville de Paris - équipement local Chauffournier	2 250	(688)	1 562
TOTAL SUBVENTION INVESTISSEMENT	74 608	(68 041)	6 567

Concernant la Pépinière :

La subvention DDCT a été accordée pour la réalisation de travaux d'aménagement en 2014.

Concernant Projets-19 :

La subvention d'investissement a été accordée par la Ville de Paris en 2017 pour permettre l'acquisition de Mobilier, matériel informatique et travaux d'aménagement.

Concernant Chauffournier :

La subvention d'investissement a été accordée par la Ville de Paris en 2024 pour permettre l'acquisition de Mobilier, matériel informatique.

Fonds dédiés = 0 E

Provisions pour risques et Charges = 135 749 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Provisions reprises	A la clôture
FSE EPICEAS 2023 - Risque 10%	5 400			5 400
FSE PLIE 2024 - Risque 10%	10 000		10 000	0
FSE EPICEAS 2024 - Risque 10%	6 700			6 700
FSE PEQ 2024 - Risque 20%	10 800			10 800
PROV CITE LAB 2024 - Risque 10%	2 000		2 000	0
CRIF EPICEA - Risque 10 %		7 273		7 273
FSE PLIE 2025 - Risque 10 %		10 500		10 500
DAE CITE LAB 2025 - Risque évalué		5 000		5 000
DDCT CITE LAB 2025 - risque évalué		5 000		5 000
FSE PEQ 2025 - Risque 10 %		6 900		6 900
BPI CITE LAB 2025 - Risque réel		5 600		5 600
. TOTAL	34 900	40 273	12 000	63 173
Provisions pour indemnités de départ en retraite	58 070	14 506		72 576
	92 970	54 779	12 000	135 749

Des provisions pour risque ont été évaluées pour les conventions FSE PLIE 2024 et 2025, FSE EPICEAS 2023 et 2024, CitéLAB et FSE PEQ 2024 et 2025 non soldées, du fait d'un risque de réfaction des montants conventionnés.

Etat des dettes = 221 702 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	32 168	32 168		
Dettes fiscales & sociales	95 520	95 520		
Autres dettes	10 981	10 981		
Produits constatés d'avance	83 033	83 033		
TOTAL	221 702	221 702		

Fournisseurs

Il s'agit d'un ensemble de dépenses effectuées fin 2025 et réglées en 2026, notamment le loyer du 4ème trimestre 2025 et les régularisations des charges de loyer, quelques honoraires et les consommations du photocopieur.

Dettes fiscales et sociales :

Les dettes fiscales et sociales sont composées en partie des charges de personnel relatives au 4^e trimestre 2025 et annuelles, réglées en janvier 2026. A noter, plus de la moitié des dettes sont des provisions pour congés payés.

Autres dettes :

A 92% elles sont constituées de la subvention FSE EPICEAS 2017-2018 à rembourser. Le premier versement a eu lieu en décembre 2023.

Produits constatés d'avance :

Il s'agit de différentes subventions accordées au titre de janvier 2026 et versées sur l'exercice 2025.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les ressources courantes de l'association : 1 037 423 €

	Ressources ayant un caractère de prestations	2025	2024
706 000	Prestations de services	11 023	2 410
706 001	PROJAIDE	15 650	21 720
706 102	CAP	18 979	21 851
706 110	fles de paris	-	-
708 100	Participation aux frais & loc div	-	-
708 310	MISE A DISPOSITION Pep	93 218	89 946
S/total Prestation services		138 870	135 927
741012	Msjs fonjep	10 661	14 214
741016	Pole emploi - emploi francs	14 781	5 000
741028	ASP CUI	4 587	3 629
741230	FSE PEQ	68 763	53 991
741300	SUBV FONCTIONNEMENT FPH	1 980	1 480
741303	VILLE PARIS EPICEAS	23 000	23 000
741304	FSE CRIF EPICEAS	72 726	67 138
741310	PREF. FONCTIONNEMENT Pep	27 000	27 000
741413	DRIEETS - Pour l'emploi dans les quartiers	-	12 500
741414	DEA ACCES EMPLOI	57 000	44 000
741415	PREF EPICEA	13 000	13 000
741416	PREF ACCES EMPLOI 17E	11 000	11 000
741417	PREF ACCES EMPLOI 18E	33 000	33 000
741418	PREF ACCES EMPLOI 20E	22 000	22 000
741421	PREF ACCES EMPLOI 19E	-	11 000
741422	PREF ACCES EMPLOI Rosa Parks	22 000	11 000
741430	PREF POINT D'APPUI	7 500	7 500
741431	PREF CitésLab	21 000	3 500
741457	DSOL - Local Chauffourniers	14 000	-
741458	DDCT - Local Chauffourniers	4 700	7 000
741460	DDCT - ACCES A L'EMPLOI	39 000	22 000
741462	DDCT - BUDGET PARTICIPATIF	16 000	20 000
741463	DDCT - PEPINIERE MATHIS & POINT D'APPUI	47 000	47 000
741464	DSOL - SE PREPARER A L'EMPLOI	18 000	-
741466	DAE DYNAMIQUES EMPLOI	-	33 800
741502	DRIEETS - PARCOURS D'ELLES	63 750	5 417
741503	VILLE PARIS PARCOURS D ELLES 19E	16 500	16 500
741504	VILLE PARIS PARCOURS D ELLES 18E	12 500	12 500
741505	PREF - PARCOURS D'ELLE	14 000	14 000
741506	Pref - Local Chauffourniers	6 500	9 000
741600	BPI - CitésLab	21 000	20 078
741610	DAE CitésLab	18 000	20 000
741620	DDCT CitésLab	13 500	15 000
741816	PLIE - FSE	105 485	93 521
741860	PIE DLA	50 000	47 250
741861	FDVA - Local Chauffourniers	-	8 000
741866	FONDATION FRANCE-BNP PARIBAS	2 000	2 000
741867	PARIS HABITAT - Local Chauffourniers	8 000	4 000
Total SUBVENTIONS		879 933	761 017

L'association Projets-19 est une association de développement local, qui effectue des prestations et obtient des subventions grâce à différents partenaires financiers et techniques sur de nombreux projets.

Elle développe des échanges, des réflexions et des pratiques avec d'autres structures ayant des objectifs comparables et propose la mise à disposition de locaux, de compétences et de moyens matériels.

L'association effectue également des études et des formations qui peuvent prendre la forme de prestations de services.

En complément de ses missions, l'association Projets-19 continue de développer ses activités telles que :

- **Le soutien au développement de projets** : le point d'appui à la vie associative, la Pépinière MATHIS, l'incubateur EPICEAS, le dispositif local d'accompagnement, les Fonds de participation des Habitants, le CitésLab, le budget participatif.

L'insertion professionnelle : accompagnement des demandeurs d'emploi principalement des quartiers politique de la ville vers une insertion sociale et professionnelle : PLIE, Pour l'emploi dans les quartiers, Parcours d'Elles.

Par ailleurs, l'Association reçoit des subventions au titre des contrats aidés qu'elle emploie.

Enfin, elle perçoit des cotisations de ses membres.

Autres produits d'exploitation = 18 620 E

		2025	2024
Produits de gestion courante			
756 000	ADHESIONS SOCIETAIRES PROJETS-19	250	270
757 100	Q-P SUBV. INVEST. AU RESULT pep	-	571
757 300	QU.PART SUBV.VIRE RESULTAT PROJETS 19	5 005	5 005
757 400	QU.PART SUBV.VIRE RESULTAT CHAUFournier	600	88
758 000	Produits divers gestion courante	765	252
758 300	Rentrée sur créances amorties		
781 500	Reprise provision pour risque et charges	12 000	20 670
789 400	Utilisation des fonds dédiés	-	22 917
Total		18 620	49 773

L'association reprend en produit d'exploitation une quote-part des subventions d'investissement perçues, calculée sur le même rythme que les amortissements des investissements concernés.

Les Dépenses courantes de l'Association : 1 015 086 €

Les charges de fonctionnement : 177 189 €

Charges	2025	2024
Achats		
Fournitures d'eau et d'électricité	4 232	5 102
Fournitures d'entretien et petits équipements	7 307	6 663
Fournitures administratives	7 633	4 497
Services extérieurs		
Locations immobilières et charges locatives	40 354	50 758
Locations mobilières	15 987	18 313
Entretien et réparation	27 636	25 526
Assurances	3 321	2 897
Documentation, séminaires		
Autres services extérieurs		
Honoraires des formateurs	31 358	12 380
Autres honoraires et frais d'actes	24 154	31 452
Cadeaux, pourboire, Publicité, publications	78	200
Transports sur achats	214	425
Déplacements, missions et réceptions	3 725	3 829
Frais postaux et télécommunications	8 980	11 106
Services bancaires	1 455	1 253
Cotisations	556	555
TOTAL	177 189	174 955

Pour rappel :

Les charges de structure intègrent celles de la Pépinière et ses locaux.

Les locations mobilières concernent les locations de photocopieurs.

Le poste « entretien et réparation » correspond à l'entretien et à la réparation des locaux, à l'entretien des photocopieurs et à la maintenance du parc informatique et du réseau internet.

La documentation et les séminaires concernent des ouvrages et logiciels indispensables au travail des salariés et au public suivi, ainsi que des formations reçues afin d'améliorer le suivi du public.

Les Dépenses de personnel de l'Association : 772 796 €

Charges	2025	2024
Impôts et taxes		
Taxes sur salaire	24 301	16 802
Formation professionnelle continue	10 052	6 350
Charges de personnel		
Rémunérations brutes du personnel	536 703	457 517
Charges sociales	181 656	143 631
Autres charges de personnel	20 084	22 309
TOTAL	772 796	578 038

Au 31 décembre 2025, l'équipe salariée était composée de 17 personnes réparties sur 3 pôles d'activités :

- Siège (Direction, administratif, accueil et entretien des locaux)
- Action Emploi : PLIE, Pour l'emploi dans les Quartiers, Parcours d'elles, Accompagnement des contrats aidés.
- Création d'activité, Point d'appui à la vie associative, FPH (fonds de participation aux habitants), incubateur EPICEAS, Dispositif Local d'Accompagnement, Pépinière Mathis, CitésLab et budget participatif.

Les autres charges de personnel correspondent aux versements de transports pour les salariés, aux tickets restaurant et à la médecine du travail.

Les autres charges d'exploitation : 65 101 €

	2025	2024
Dotations aux amortissements	8 982	13 440
Dotation aux provisions pour risque et charges	54 779	73 685
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	-	-
Perte sur créances	-	-
Charges diverse	1 340	20
Total autres charges	65 101	87 145

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la valeur brute des investissements figurant à l'actif du bilan.

Les dotations aux provisions pour risques ont été effectuées au titre des deux conventions FSE.

AUTRES INFORMATIONS

Résultat financier : 8 453 €

	2025	2024
<u>Charges financières</u>	0	0
<u>Produits financiers</u>	8 453	10 717
Résultat financier	8 453	10 717

Les produits financiers correspondent aux intérêts du Livret 2025.

Résultat exceptionnel : 0 €

	2025	2024
<u>Charges exceptionnelles</u>	-	4 493
<u>Produits exceptionnels</u>	-	-
Résultat exceptionnel	-	(4 493)

Pour se conformer à la nouvelle présentation des comptes,

Les charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en 2025 dans le résultat d'exploitation